



## Contenants de déchets approuvés

Au moment d'acheter ou d'utiliser un contenant de déchets, veuillez vous assurer qu'il respecte toutes les spécifications ci-dessous :

1. Premièrement, la capacité du contenant **ne doit pas** dépasser 133 litres / 35 gallons.
2. Le contenant **ne doit pas** être plus haut que 95 centimètres / 3,1 pieds.
3. Le contenant **ne doit pas** être plus large que 60 centimètres / 2 pieds.
4. Le contenant doit être muni de poignées fixées sur la moitié supérieure de chaque côté du contenant.
5. Le contenant doit être muni d'un couvercle qu'on peut facilement enlever complètement.
  - les couvercles à charnières ne sont pas permis.
  - il faut enlever, avant la collecte, tout dispositif servant à maintenir le couvercle en place (par exemple : les sangles élastiques, les cordes, les barres, les attaches ou les cadenas).
6. Le contenant **ne doit pas** peser plus de 18 kg / 40 lb une fois rempli.
7. Tous les déchets doivent être placés dans un sac bien fermé avant d'être déposés dans le contenant.

Les résidents qui achètent ou qui utilisent des contenants non approuvés peuvent utiliser le contenant, à la condition que les déchets ménagers soient placés dans **des sacs à déchets approuvés**. Jusqu'à deux sacs à déchets approuvés seront enlevés.

*Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services municipaux au 3-1-1 ou consultez notre site Web au [www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets](http://www.grandsudbury.ca/gestiondesdechets).*

si vous l'apportez! On peut s'en occuper.